

SCHEMA DIRECTEUR VELO DU PAYS BIGOUDEN SUD 2022-2026

Plan d'actions opérationnel Fiches actions



SOMMAIRE

1. Des enjeux au Plan d'actions	3
1.1. <i>Les objectifs stratégiques du schéma directeur vélo du Pays Bigouden Sud</i>	3
1.1.1. <i>Améliorer et développer le réseau cyclable communautaire</i>	3
1.1.2. <i>Renforcer et améliorer l'offre de stationnement et le jalonnement des itinéraires</i>	3
1.1.3. <i>Déployer des services associés au vélo et des actions de promotion</i>	3
1.2. <i>Déclinaison du Plan d'Actions en fiches actions</i>	4
2. Les Fiches actions	5
3. Tableau synthétique des actions	28

1. Des enjeux au Plan d'actions

1.1. Les objectifs stratégiques du schéma directeur vélo du Pays Bigouden Sud

La stratégie du Schéma Directeur vélo du Pays Bigouden Sud a retenu trois grands objectifs afin de répondre aux enjeux qui ressortent du diagnostic :

- > Améliorer et développer le réseau cyclable communautaire ;
- > Renforcer et améliorer l'offre de stationnement et le jalonnement des itinéraires ;
- > Déployer des services associés au vélo et des actions de promotion.

1.1.1. Améliorer et développer le réseau cyclable communautaire

Des aménagements cyclables existent sur le territoire, ils sont très peu connectés les uns aux autres et insuffisamment sécurisés pour inciter les habitants à utiliser leur vélo. L'enjeu est que les itinéraires soient continus pour développer toute leur utilité et générer des effets de synergie entre eux et servir à plusieurs usages.

Le réseau cyclable s'appuiera sur la hiérarchisation des itinéraires selon leur caractère plus ou moins structurant pour le territoire. Ce travail préalable permettra de programmer la réalisation des différentes liaisons cyclables du territoire qui composeront le réseau du Pays Bigouden Sud.

1.1.2. Renforcer et améliorer l'offre de stationnement et le jalonnement des itinéraires

Le stationnement fait partie intégrante d'un déplacement à vélo. Sa qualité influence directement l'appréciation globale du déplacement par le cycliste. Elle peut l'amener à renoncer à son déplacement ou à choisir un autre mode de transport. L'enjeu est de développer une offre de stationnements qui réponde aux besoins des pratiquants et dont le niveau de qualité et de sécurisation doit être adapté selon la localisation et l'usage.

Une signalisation de qualité est une condition essentielle à l'utilisation d'un itinéraire. Malgré l'évolution des outils connectés, le jalonnement reste indispensable car il répond à trois besoins majeurs des usagers mobiles : le repérage, les liens avec les aménités du territoire et la communication. L'enjeu est d'établir un guide méthodologique de jalonnement afin d'aboutir à une homogénéisation de la signalétique sur le territoire au regard de la réglementation en vigueur.

1.1.3. Déployer des services associés au vélo et des actions de promotion

L'organisation d'événements festifs, ponctuels et symboliques est un levier efficace pour la promotion de l'usage du vélo ou des déplacements à pied. Ces rendez-vous permettent de faire connaître les aménagements cyclables et de donner l'occasion aux usagers néophytes de s'essayer à la pratique du vélo.

Le prêt, la location et les aides à l'achat de vélos sont des initiatives publiques, elles viennent compléter et dynamiser les offres privées existantes, elles participent au report modal sur les déplacements courts et à la réussite de l'intermodalité sur le territoire.

1.2. Déclinaison du Plan d'Actions en fiches actions

Chaque levier d'action se décline en actions concrètes qui sont détaillées au travers de fiches qui décrivent le projet, ses objectifs et un certain nombre d'éléments informatifs quant à sa mise en œuvre (pilote, partenaires, financements mobilisables, calendrier et indicateurs de suivi...).

Axe 1 : Améliorer et développer le réseau cyclable communautaire

Action 1. Hiérarchiser le réseau cyclable

Action 2. Phasage et programmation des aménagements cyclables

Action 3. Accompagner financièrement les communes dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables

Action 4. Apaiser la circulation dans les centres-bourgs

Action 5. Elaboration d'une charte/ d'un référentiel d'aménagement

Axe 2 : Renforcer et améliorer l'offre de stationnement et le jalonnement des itinéraires

Action 6. Définition des principes de stationnements vélo

Action 7. Définition des principes de jalonnement des itinéraires

Axe 3. Déployer des services associés au vélo et des actions de promotion

Action 8. Campagne de communication sur les aménagements cyclables existants

Action 9. Organisation d'évènements : mai à vélo, semaine de la mobilité

Action 10. Campagne d'accompagnement des employeurs pour le développement des mobilités actives auprès des salariés

Action 11. Développer la pratique touristique du vélo

Développer des boucles cyclables

Développer et promouvoir le label accueil vélo

Développement de pôles de services vélos le long des itinéraires loisirs/tourisme

Action 12. Développer la pratique scolaire du vélo

Déploiement du Savoir Rouler à Vélo sur le Pays Bigouden Sud

Mise en place de plan de déplacements « établissement scolaire »

Action 13. Aide à l'achat de vélos

Axe 4 : Suivre et évaluer le schéma vélo du Pays Bigouden Sud

Action 14. Intégrer le vélo dans les opérations d'aménagement et le PLUi-h

Action 15. Suivre le schéma : instances de suivi

Action 16. Evaluer le schéma : sonder, comptabiliser et évaluer

2. Les Fiches actions

Axe 1. Améliorer et développer le réseau cyclable communautaire



5 actions

L'axe 1 du schéma vélo communautaire a vocation à développer les infrastructures cyclables afin de développer la pratique et la sécuriser. La CCPBS n'étant pas gestionnaire de voirie, elle ne pourra pas réaliser de travaux d'aménagements cyclables. Pour autant, au travers de cet axe 1, en lien étroit avec les communes, elle entend établir la structuration du réseau cyclable sur le territoire et définir les règles d'un accompagnement financier.

Des aménagements cyclables existent mais ils sont très peu connectés les uns aux autres et insuffisamment sécurisés pour inciter les habitants à utiliser leur vélo. L'enjeu est que les itinéraires soient continus pour développer toute leur utilité et générer des effets de synergie entre eux et servir à plusieurs usages.

Le réseau cyclable s'appuiera sur une hiérarchisation des itinéraires selon leur caractère plus ou moins structurant pour le territoire. Ce travail préalable permettra de programmer la réalisation des différentes liaisons cyclables du territoire qui composeront le réseau du Pays Bigouden Sud.

- Action 1 *Hiérarchiser le réseau cyclable*
- Action 2 *Phasage et programmation des aménagements cyclables*
- Action 3 *Accompagner financièrement les communes dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables*
- Action 4 *Apaiser la circulation dans les centres-bourgs*
- Action 5 *Elaboration d'une charte/ d'un référentiel d'aménagement*

Action 1. Hiérarchiser le réseau cyclable communautaire

Engagé

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Le Schéma Vélo ouest Cornouaille a établi une hiérarchisation du réseau cyclable au regard des critères de satisfaction des 5 pratiques cyclables traitées : utilitaire, scolaire, loisirs, avec petits enfants et itinérance.

L'état des lieux a montré, d'une part, une volonté de création d'aménagements cyclables supplémentaires pour résorber les discontinuités, d'autre part, le souhait qu'ils soient sécurisés. De plus, on peut noter que les attentes divergent assez fortement selon que l'on réalise des trajets pour un usage quotidien ou pour un usage de loisirs/tourisme.

Dans ce cadre, il est proposé de hiérarchiser le réseau cyclable selon la typologie suivante :

Proposition de hiérarchisation du réseau cyclable

Itinéraire structurants / Itinéraires secondaires / Dessertes locales / Itinéraires de loisirs



Objectif de l'action

L'objectif de l'action est d'établir des critères qui permettent d'identifier les itinéraires structurants, secondaires, de desserte locale et de loisirs/tourisme qui constituent le réseau cyclable de l'ouest Cornouaille.

Cette hiérarchisation permettra ensuite de prioriser et de programmer les aménagements cyclables à réaliser pour tendre vers un réseau sécurisé, cohérent et continu

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x

Utilitaire/Scolaire

x

Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'itinéraires structurants mise en service /an
- Nombre d'itinéraires secondaires mise en service /an
- Nombre d'itinéraires de desserte locale mise en service /an
- Nombre d'itinéraires de loisirs mise en service /an

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes

Action 2. Phasage et programmation des aménagements cyclables

Engagé

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

En référence à la hiérarchisation du réseau cyclable, l'objectif est de développer les itinéraires structurants, puis d'y connecter les itinéraires secondaires et les dessertes locales. Tous les itinéraires ne pourront pas être réalisés concomitamment, c'est pourquoi il est nécessaire de programmer leur réalisation dans le temps.

Sur le territoire, plusieurs maîtres d'ouvrages interviennent dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables notamment l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (la CCPBS) et le gestionnaire de voirie (la Commune ou le Département).

Objectif de l'action

Le phasage des aménagements et des équipements à mettre en place permettra de solliciter plus facilement les différents dispositifs financiers mis en place par les différents partenaires. C'est également une condition indispensable à l'élaboration du règlement du fond de concours qui sera mis en place par la CCPBS pour accompagner les communes.

Calendrier de mise en œuvre

2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Coût moyen d'une étude de faisabilité : 20 000 à 50 000 €;

Financements mobilisables

- Appel à projet AVELO ADEME ;
- Pacte Finistère 2030 (volet 2) ;
- Bien Vivre partout en Bretagne ;

Pratique cible

x	Utilitaire/Scolaire	x	Loisirs/Tourisme
---	---------------------	---	------------------

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'itinéraires structurants programmés /an (études/travaux) ;
- Nombre d'itinéraires secondaires programmés /an(études/travaux) ;
- Nombre d'itinéraires de desserte locale programmés/an(études/travaux) ;
- Nombre d'itinéraires de loisirs programmés/an (études/travaux) ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes et Département du Finistère

Action 3. Accompagner financièrement les communes dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables

Engagé

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

La CCPBS est « Autorité organisatrice de la Mobilité » mais elle n'est pas gestionnaire de voirie. A ce titre, elle ne peut pas réaliser d'aménagements cyclables. Pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée, à savoir favoriser les modes actifs, elle souhaite mettre en place un fond de concours pour impulser et accompagner financièrement les communes dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables et de services vélo sur le territoire.

Objectif de l'action

Le fond de concours « vélo » de la CCPBS aura pour objectif d'inciter les communes à mettre en œuvre les infrastructures, les équipements et les services nécessaires au développement de la pratique cyclable sur le territoire.

Le fond de concours pourra soutenir :

- La réalisation d'aménagements cyclables ;
- La résorption de points noirs et discontinuités ;
- La mise en place de stationnements ;
- Le jalonnement des itinéraires.

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'itinéraires structurants financés /an (études/travaux) ;
- Nombre d'itinéraires secondaires financés/an(études/travaux) ;
- Nombre d'itinéraires de loisirs financés/an (études/travaux) ;
- Enveloppe financière consacrée à la résorption des discontinuités ;
- Enveloppe financière consacrée aux stationnements ;
- Enveloppe financière consacrée au jalonnement ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes

Action 4. Apaiser la circulation dans les centres-bourgs

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs / Axe 3. Améliorer l'accès aux services du quotidien

Actions

Description

L'apaisement de la circulation dans une rue, un quartier ou l'agglomération entière permet à chacun de trouver sa place, dans un espace équitablement partagé. La vitesse est un des facteurs clés pour la sécurité réelle et l'insécurité perçue par les usagers, y compris les cyclistes.

Pour agir sur ce volet, les gestionnaires de voirie et l'autorité investie du pouvoir de police peuvent limiter la vitesse autorisée et/ou influencer la vitesse pratiquée à travers la configuration des lieux.

Objectif de l'action

L'objectif est d'apaiser la circulation dans les centres-bourgs pour diminuer le sentiment d'insécurité des cyclistes vis-à-vis des automobilistes. Ainsi les aménagements suivants seront à préconiser pour faire le lien entre les itinéraires structurants, secondaires et de loisirs :

- Aire piétonne ;
- Zone de rencontre ;
- Zone 30 ;
- ...

Pour répondre à une problématique précise et parfois urgente, des aménagements peuvent être mis en œuvre à la marge et ponctuellement. Cependant, pour une cohérence et une réelle efficacité des mesures, l'organisation de la circulation et le développement des zones de circulation apaisée devraient être le résultat d'un processus de réflexion à l'échelle de l'agglomération, en accord avec les orientations du SCoT, du PLUi...

Un plan de hiérarchisation des voiries est un support indispensable d'aide à la décision, pour programmer des aménagements en adéquation avec les fonctions des rues.

Calendrier de mise en œuvre

	2022	2023	2024	2025	2026
Coût estimé					
- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;					
- Etudes préalables pour l'élaboration d'un plan de circulation : 20 000 – 40 000 € ;					
- Travaux d'aménagements (zone 30..) : 130 -250 € /m ² ;					
Financements mobilisables					
- Pacte Finistère 2030 : Volet 1 ou Volet 2 ;					
- Bien Vivre partout en Bretagne ;					
- Appels à projets : études/travaux ;					
Pratique cible					
x Utilitaire/Scolaire					
x Loisirs/Tourisme					
Compétence transversale					
Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat					

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'itinéraires structurants financés /an (études/travaux) ;
- Nombre d'itinéraires secondaires financés/an(études/travaux) ;
- Nombre d'itinéraires de loisirs financés/an (études/travaux) ;
- Enveloppe financière consacrée à la résorption des discontinuités ;
- Enveloppe financière consacrée aux stationnements ;
- Enveloppe financière consacrée au jalonnement ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Département du Finistère, Région Bretagne, SIOCA

Action 5. Elaboration d'une charte/ d'un référentiel d'Aménagement

Engagé

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Dans le cadre de l'état des lieux mené par le SIOCA on note qu'un certain nombre d'aménagements cyclables s'arrêtent aux limites communales. Il en ressort un manque de continuité lorsque l'on souhaite relier un centre-bourg à un autre.

Pour répondre à ces problématiques, le référentiel d'aménagement peut permettre d'apporter de la cohérence dans la qualité et dans la conception des aménagements. Il a pour objectif de qualifier les ambitions cyclables du territoire et de définir les bases d'un aménagement à respecter et à décliner dans l'opérationnel.

Objectif de l'action

La constitution d'un référentiel d'aménagement permettra de s'assurer, d'une part, de la cohérence et de la continuité des aménagements à l'échelle de la CCPBS, d'autre part, de la prise en compte des préconisations nationale pour pouvoir être éligibles aux différents appels à projets. Il pourra aussi constituer un critère d'éligibilité au fond de concours qui sera mis en place par la CCPBS.

Ce référentiel sera à destination de tous les maîtres d'ouvrage susceptibles de réaliser des aménagements sur le territoire communautaire. Il permettra de compiler les préconisations techniques utiles à la réalisation de travaux cyclables en section courante et/ou en intersection. Il devra nécessairement s'appuyer sur les ressources existantes (fiches SIOCA, CEREMA, guide départemental...).

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

/

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS, SIOCA
- Partenaires : Communes, Département du Finistère, Région Bretagne, CEREMA, SIOCA

Axe 2. Renforcer et améliorer l'offre de stationnement et le jalonnement des itinéraires



2 actions

Le stationnement fait partie intégrante d'un déplacement à vélo. Sa qualité influence directement l'appréciation globale du déplacement par le cycliste. Elle peut l'amener à renoncer à son déplacement ou à choisir un autre mode de transport. L'enjeu est de développer une offre de stationnements qui réponde aux besoins des pratiquants et dont le niveau de qualité et de sécurisation doit être adapté selon la localisation et l'usage.

Une signalisation de qualité est une condition essentielle à l'utilisation d'un itinéraire. Malgré l'évolution des outils connectés, le jalonnement reste indispensable car il répond à trois besoins majeurs des usagers mobiles : le repérage, les liens avec les aménités du territoire et la communication. L'enjeu est d'établir un guide méthodologique de jalonnement afin d'aboutir à une homogénéisation de la signalétique sur le territoire au regard de la réglementation en vigueur.

- **Action 6** *Définition des principes de stationnement vélo*
- **Action 7** *Définition des principes de jalonnement des itinéraires*

Action 6. Définition des principes de stationnement

Engagé

STRAMOC : Axe 1. Favoriser l'intermodalité / Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

La CCPBS souhaite développer la pratique du vélo au quotidien en mettant en place des équipements dédiés. Juste après la sécurité personnelle, la sécurité du matériel est la grande préoccupation des cyclistes, le stationnement est un maillon essentiel de la « chaîne de déplacement » à vélo.

Le stationnement vélo est une composante essentielle de toute politique cyclable. L'objectif est de proposer des solutions de stationnement à domicile (quartier résidentiel, logements collectifs...), sur les lieux de destination (commerces, établissements scolaires, équipements publics, culturels, lieux de travail...), sur l'espace public ou dans les pôles d'échanges.

Objectif de l'action

Au regard de l'état des lieux des stationnements existants l'objectif est, dans un premier temps, de déterminer les lieux à équiper de stationnements vélo au regard de la localisation des pôles générateurs de déplacements.

Dans un deuxième temps, il conviendra de définir le type de stationnements à déployer sur les différents lieux identifiés : arceaux, abris, box, consignes...

Cette étude pourra s'accompagner d'un guide de mise en œuvre du stationnement à destination des maîtres d'ouvrage.

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Etude de définition des besoins en stationnements vélo : 30 000 € ;

Financements mobilisables

- AAP A VELO 2 (ADEME) ;
- Bien Vivre en Bretagne 2022 ;

Pratique cible

x

Utilitaire/Scolaire

x

Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre de stationnements déployés sur le territoire du Pays Bigouden Sud par type de stationnements ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS, SIOCA
- Partenaires : Communes, Département du Finistère, Région Bretagne, CEREMA, SIOCA

Action 7. Définition des principes de jalonnement des itinéraires

Engagé

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs / Axe3. Avoir accès aux services du quotidien

Actions

Description

Le vélo est un véhicule et mérite les mêmes égards que l'automobile, à savoir disposer d'une signalisation directionnelle de qualité et homogène.

La signalisation est le support local de la popularité d'un itinéraire. Que ce soit pour les habitants du secteur ou pour les touristes de passage, la signalisation directionnelle inscrit l'itinéraire dans le paysage local, attire l'attention sur son existence et facilite sa fréquentation.

Objectif de l'action

L'objectif est d'établir un schéma directeur de jalonnement des itinéraires cyclables, il se déclinera selon les étapes suivantes :

- Un état des lieux du jalonnement existant ;
- L'élaboration d'un schéma directeur et des propositions de jalonnement ;
- L'élaboration du plan de jalonnement de l'itinéraire du Birinik ;
- La préparation à la mise en œuvre du plan de jalonnement.

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Schéma directeur de jalonnement : 30 000 € ;

Financements mobilisables

- AAP A VELO 2 (ADEME) ;
- Bien Vivre en Bretagne 2022 ;

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'itinéraires jalonnés ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS, SIOCA
- Partenaires : Communes, Département du Finistère, Région Bretagne, CEREMA, SIOCA

Axe 3. Déployer des services associés au vélo et des actions de promotion



6 actions

Les initiatives publiques de location et d'aide à l'achat de vélos viennent compléter et dynamiser les offres privées existantes (souvent cantonnées à la location saisonnière et touristique) et participent au report modal sur les déplacements courts et à la réussite de l'intermodalité sur les territoires.

L'objectif est de dépasser la simple logique informative, afin de rendre les modes actifs plus attractifs et séduisants. L'enjeu est d'identifier les populations et les territoires où les enjeux de reports modaux sont les plus importants pour orienter les énergies et les actions prioritaires.

- **Action 8** *Campagne de communication sur les aménagements cyclables existants*
- **Action 9** *Organisation d'évènements : mai à vélo, semaine de la mobilité*
- **Action 10** *Campagne d'accompagnement des employeurs pour le développement des mobilités actives auprès des salariés*
- **Action 11** *Développer la pratique touristique du vélo*
 - > *Développer des boucles cyclables*
 - > *Développer et promouvoir le label accueil vélo*
 - > *Développement de pôles de services vélo le long des itinéraires de loisirs/tourisme*
- **Action 12** *Développer la pratique scolaire du vélo*
 - > *Déploiement du Savoir Rouler à Vélo sur le Pays Bigouden Sud*
 - > *Mise en place de plan de déplacements « établissement scolaire »*
- **Action 13** *Aide à l'achat de vélo*

Action 8. Campagne de communication sur les aménagements cyclables existants

STRAMOC : Axe 1. Favoriser l'intermodalité / Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs / Axe3. Avoir accès aux services du quotidien

Actions

Description

Au-delà des actions portant sur le développement d'infrastructures cyclables, il est désormais important de susciter de nouvelles habitudes de mobilités via des actions de promotion, de sensibilisation et de communication autour de l'usage du vélo.

Les différentes démarches de concertation mises en place sur le territoire, ont fait ressortir le besoin des acteurs, de connaître, dans un premier temps les aménagements et services existants.

Objectif de l'action

La CCPBS dispose d'un observatoire des aménagements cyclables existants mis en place par le SIOCA et mis à jour tous les deux ans.

A partir de ces données la CCPBS élaborera des cartes recensant les aménagements cyclables existants.

Au-delà de ce support, des opérations de découverte des itinéraires et des différents aménagements pourront être organisées tout au long de l'année.

Calendrier de mise en œuvre

2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Impression des cartes des aménagements : 5 000 € ;

Financements mobilisables

- AAP A VELO 2 (ADEME) ;
- Bien Vivre en Bretagne 2022 ;

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre de support de communication distribués ;
- Nombre de balades découvertes effectuées ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Département du Finistère, SIOCA

Action 9. Organisation d'évènements : mai à vélo, semaine de la mobilité

Engagé

STRAMOC : Axe 1. Favoriser l'intermodalité / Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs / Axe3. Avoir accès aux services du quotidien

Actions

Description

Par la mise en place de défis et d'évènements de sensibilisation/promotion, l'enjeu est d'amener les cyclistes potentiels et occasionnels à vivre la pratique du vélo en collectif pour l'ancrer dans la durée. Journée découverte, programmes de formation, animations ludiques : ces actions mobilisatrices auront aussi l'intérêt de fédérer les acteurs du « système vélo ».

Objectif de l'action

L'objectif est de s'appuyer sur des évènements nationaux récurrents pour organiser des temps d'animations avec l'ensemble des acteurs de la mobilité active.

Des actions pourront être menées à l'occasion :

- Du mois de mai à vélo : challenge d'activités et animations ;
- De la semaine européenne de la mobilité ;
- De la semaine du développement durable ;
- De la fête des véloroutes et voies vertes.

Calendrier de mise en œuvre

2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Impression des cartes des aménagements : 7 000 € ;

Financements mobilisables

- AAP A VELO 2 (ADEME) ;
- Bien Vivre en Bretagne 2022 ;

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre de temps d'animations réalisés ;
- Bilan de mai à vélo ;
- Bilan des différents temps d'animation ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Département du Finistère, Région Bretagne, SIOCA, Associations, établissements scolaires, entreprises...

Action 10. Campagne d'accompagnement des employeurs pour le développement des mobilités actives auprès des salariés

STRAMOC : Axe 1. Favoriser l'intermodalité / Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs / Axe3. Avoir accès aux services du quotidien

Actions

Description

Les actions de sensibilisation et de promotion des modes actifs menées par les collectivités sont souvent orientées vers les habitants. Les collectivités telles que les communes ou encore les entreprises du territoire ont besoin d'accompagnement pour prendre en compte les modes actifs dans leurs aménagements ou en faire la promotion auprès de leurs salariés.

Objectif de l'action

L'objectif est de développer une culture commune entre la CCPBS et les communes sur la thématique vélo afin de mettre en place les aménagements appropriés à la pratique visée. En ce sens, la CCPBS organisera, en partenariat avec des organismes spécialistes (le CEREMA par exemple), une formation ou des ateliers pédagogiques à destination des élus et techniciens.

Dans un second temps, la CCPBS évaluera le besoin des entreprises d'être accompagnée sur le développement de la pratique du vélo auprès de leurs salariés via des opérations de sensibilisation, des challenges (mai à vélo), des plans de déplacement entreprises.

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Impression des cartes des aménagements : 5 000 € ;

Financements mobilisables

- AAP A VELO 2 (ADEME) ;

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Bilan de la formation

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Département du Finistère, Région Bretagne, SIOCA, Associations, établissements scolaires, entreprises...

Action 11. Développer la pratique de loisirs et touristique du vélo

Engagé

11-1 – Développer des boucles cyclables

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Le Pays Bigouden Sud est un territoire très attractif tout au long de l'année et largement fréquenté pendant la période estivale.

La pratique loisirs et touristique du vélo revêt elle-même plusieurs types de pratiques dont les besoins et les réponses sont différentes : il y a la pratique de loisirs familiale mais aussi l'itinérance. La conception de boucles cyclables permet de faire découvrir le territoire et ses intérêts à travers des circuits courts et familiaux.

Objectif de l'action

L'objectif est de développer une offre de boucles cyclables sur le territoire afin d'encourager la pratique du vélo de loisirs et familiale.

La mise en service des boucles cyclables s'appuiera sur les communes volontaires. Un cahier des charges sera établi en lien avec la Commission Mobilité et la Commission Tourisme afin de garantir la qualité et la cohérence des différentes boucles cyclables.

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Dépenses de communication ;
- Jalonnement.

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre de boucles cyclables créées ;
- Fréquentation des boucles cyclables (comptages et retours OT) ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Office de tourisme

Action 11. Développer la pratique de loisirs et touristique du vélo

11-2 – Développer et promouvoir le label accueil vélo

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Le Pays Bigouden Sud est un territoire très attractif tout au long de l'année et largement fréquenté pendant la période estivale.

La pratique loisirs et touristique du vélo revêt elle-même plusieurs types de pratiques dont les besoins et les réponses sont différentes : il y a la pratique de loisirs familiale mais aussi l'itinérance. Les touristes à vélo sont de plus en plus nombreux, en particulier sur les itinéraires cyclables aménagés.

Objectif de l'action

L'objectif est de développer le label « Accueil vélo ». Il s'agit d'une marque nationale qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables.

Plusieurs structures peuvent devenir accueil vélo : les hébergements touristiques, les loueurs de cycles, les réparateurs de cycles, les offices de tourisme, les sites touristiques et les lieux de restauration.

Pour obtenir le label il est indispensable de répondre aux différents critères établis dans le cahier des charges de France Vélo Tourisme.

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Dépenses de communication ;

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre de structures ayant obtenus le label accueil vélo ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Office de tourisme

Action 12. Développer la pratique scolaire du vélo 12-1 – Déploiement du Savoir Rouler à Vélo sur le Pays Bigouden Sud

Engagé

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Le SRAV est un programme d'apprentissage lancé en 2019 par l'Etat et piloté par le ministère chargé de sports en lien avec les territoires. Il a pour objectif que les enfants découvrent, expérimentent et apprennent à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens. Le SRAV a été identifié comme un savoir sportif fondamental au même titre que le « savoir nager ».

Le SRAV est un axe majeur du plan vélo et mobilités actives dont l'objectif est de tripler, entre 2018 et 2024, la part du vélo dans les déplacements de tous les jours.

Le SRAV peut être mis en œuvre par :

- Les collectivités : sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire ;
- Les écoles publiques et privés sur le temps scolaire.

Objectif de l'action

Via le soutien du programme CEE « Génération Vélo », l'objectif est de déployer le programme « Savoir Rouler à Vélo » à destination des enfants de 6 à 11 ans dans le cadre scolaire.

La CCPBS se rapprochera des structures susceptibles de pouvoir enseigner le SRAV dans les écoles.

Afin de mettre en œuvre cette action, un appel à volontariat sera réalisé auprès des écoles qui souhaitent se lancer dans le SRAV dès 2023.

Calendrier de mise en œuvre

	2022	2023	2024	2025	2026
Coût estimé					
- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;					
- Prestation intervenant SRAV (max 1700 €/classe) ;					
Pratique cible					
x Utilitaire/Scolaire					
x Loisirs/Tourisme					
Financements mobilisables					
- Génération vélo (programme CEE jusqu'à décembre 2024) ;					
Compétence transversale					
Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat					

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'établissements scolaires où est déployé le SRAV ;
- Nombre de classe pour lesquelles le SRAV a été dispensé ;
- Nombre d'élèves pour lesquels le SRAV a été dispensé

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Génération Vélo, Associations, Etablissements scolaires.

Action 12. Développer la pratique scolaire du vélo 12-2- Mise en place de plan de déplacements « établissement scolaire »

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Développer la pratique du vélo auprès des scolaires du territoire. En effet, selon plusieurs études nationales, la majorité de nos déplacements (inférieurs à 5km), aujourd'hui réalisés en voiture, pourraient être réalisés à vélo, les déplacements vers les établissements scolaires en font partie.

L'usage du vélo par les enfants, mais pas seulement, recouvre des enjeux de santé publique, environnemental, de qualité de vie et économique.

Objectif de l'action

L'objectif est d'accompagner les établissements scolaires volontaires à mettre en place des plans de déplacements établissement scolaire (PDES). Il s'agit d'un ensemble de mesures qui vise à encourager le recours aux modes de transports alternatifs pour les déplacements scolaires.

Le PDES porte sur l'ensemble des déplacements de l'établissement scolaire :

- Déplacements des élèves et de leurs parents ;
- Déplacements des enseignants et du personnel ;
- Déplacements occasionnels (sorties de classes, livraisons...).

Calendrier de mise en œuvre

2022

2023

2024

2025

2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Le coût de déploiement du programme Moby dépend du nombre d'écoles engagées (engagement sur 2 ans) ;

Financements mobilisables

- Moby, eco CO2 (programme CEE jusqu'à décembre 2024), 75 % du coût total assuré par le programme, 25 % de reste à charge ;

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'établissements scolaires où est mis en place un PDES ;
- Enquête sur la mise en œuvre du PDES.

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, Moby – Eco CO2 Associations, Etablissements scolaires.

Action 13. Aide à l'achat de vélo

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Pour développer la pratique du vélo sur le territoire, les aménagements cyclables et les équipements tels que les stationnements vélos peuvent ne pas suffire si les personnes ne sont pas équipées en vélo.

Les collectivités sont en mesure de proposer plusieurs solutions à leurs habitants notamment l'aide à l'achat de vélo.

Objectif de l'action

Plusieurs choix sont à faire par la Collectivité avant de proposer une aide à l'achat :

- Les conditions pour bénéficier du dispositif : résider sur une commune du territoire, avoir plus de 18 ans, conditions de revenus, une seule aide par foyer...
- Le type de vélo qui bénéficierait d'une aide : VAE, Vélo traditionnel, neuf, d'occasion, vélo cargos...
- La part de l'aide et la subvention admise ;
- Le lieu d'achat du vélo ;

Calendrier de mise

2022

2023

2024

2025

2026

en œuvre

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;
- Enveloppe financière allouée à l'aide ;
- Coûts de communication ;

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

- Nombre d'aide à l'achat distribuées ;

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires :

Axe 4. Suivre et évaluer le schéma vélo du Pays Bigouden Sud



3 actions

Les initiatives publiques de location et d'aide à l'achat de vélos viennent compléter et dynamiser les offres privées existantes (souvent cantonnées à la location saisonnière et touristique) et participent au report modal sur les déplacements courts et à la réussite de l'intermodalité sur les territoires.

L'objectif est de dépasser la simple logique informative, afin de rendre les modes actifs plus attractifs et séduisants. L'enjeu est d'identifier les populations et les territoires où les enjeux de reports modaux sont les plus importants pour orienter les énergies et les actions prioritaires.

- **Action 14** *Intégrer le vélo dans les opérations d'aménagement et le PLUh*
- **Action 15** *Suivre le schéma : instances de suivi*
- **Action 16** *Evaluer le schéma : sonder, comptabiliser et évaluer*

Action 14. Intégrer le vélo dans les opérations d'aménagement et le PLUIh

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

Il existe une interaction évidente entre l'urbanisme et les déplacements. L'organisation urbaine influe directement sur les pratiques de déplacements et inversement, la planification des modes de transports agit sur la structuration d'un territoire. Ainsi, il est nécessaire de préciser que les documents d'urbanisme traitent la question des déplacements au travers de l'aménagement de l'espace et de l'occupation des sols.

Objectif de l'action

Les PLU/PLUIh ont la charge de se rendre compatible au SCoT ouest Cornouaille, pour ce qui est de la thématique vélo, elle doit être intégrée dans les différents documents : le Rapport de Présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Règlement Graphique et Ecrit.

Le PLUIh devra intégrer la hiérarchisation du réseau cyclable communautaire définie dans le cadre l'action 1.

Calendrier de mise	2022	2023	2024	2025	2026	en œuvre
--------------------	------	------	------	------	------	----------

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

-

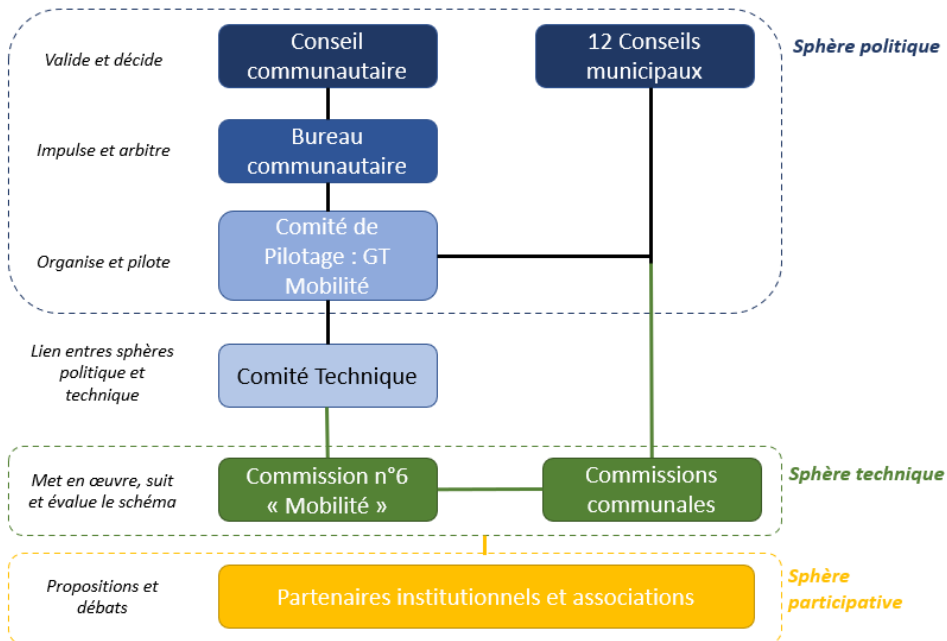
Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, SIOCA, Personnes Publique Associées...

Action 15. Suivre le schéma : instances de suivi

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions



Calendrier de mise en œuvre

2022 2023 2024 2025 2026

Coût estimé

- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;

Financements mobilisables

/

Pratique cible

x Utilitaire/Scolaire x Loisirs/Tourisme

Compétence transversale

Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat

Indicateurs de suivi/évaluation

-

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, CD29, Région Bretagne, SIOCA, Associations...

Action 16. Evaluer le schéma : sonder, comptabiliser et évaluer

STRAMOC : Axe 2. Développer et sécuriser les déplacements des modes actifs

Actions

Description

La CCPBS veillera à la mise en œuvre du schéma directeur vélo communautaire en se basant sur les indicateurs de suivi définis pour chacune des actions. La CCPBS s'appuiera également sur l'observatoire mis en place par le SIOCA dans le cadre du schéma directeur vélo ouest Cornouaille concernant les aménagements cyclables, le stationnement...

Objectif de l'action

L'objectif du suivi et de l'évaluation est de pouvoir questionner de manière régulière l'avancée et la pertinence des actions mises en œuvre.

L'observatoire du schéma vélo communautaire s'appuiera, pour cela, sur les différents outils disponibles, indicateurs de suivi, enquêtes et les compteurs vélos et/ou routiers.

Calendrier de mise en œuvre

	2022	2023	2024	2025	2026
Coût estimé					
- Ressources humaines CCPBS : temps agents ;					
Pratique cible					
x Utilitaire/Scolaire		x Loisirs/Tourisme			
Financements mobilisables					
/					
Compétence transversale					
Tourisme / Economie / Solidarité / Urbanisme et Habitat					

Indicateurs de suivi/évaluation

-

Pilotage et partenaires

- Pilotage : CCPBS
- Partenaires : Communes, CD29, Région Bretagne, SIOCA, QCD, Associations...

3. Tableau synthétique des actions

Actions	Engagé	Pour avis
Axe 1. Améliorer et développer le réseau cyclable communautaire		
Action 1. Hiérarchiser le réseau cyclable	X	
Action 2. Phasage et programmation des aménagements cyclables	X	
Action 3. Accompagner financièrement les communes dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables	X	
Action 4. Apaiser la circulation dans les centres-bourgs		
Action 5. Elaboration d'une charte/ d'un référentiel d'Aménagement	X	
Axe 2. Renforcer et améliorer l'offre de stationnement et le jalonnement des itinéraires		
Action 6. Définition des principes de stationnements vélo	X	2023 (A vélo 2)
Action 7. Définition des principes de jalonnement des itinéraires	X	2023 (A vélo 2)
Axe 3. Déployer des services associés au vélo et des actions de promotion		
Action 8. Campagne de communication sur les aménagements cyclables existants		2023 (A vélo 2)
Action 9. Organisation d'évènements : mai à vélo, semaine de la mobilité	X	2023 (A vélo 2)
Action 10. Organisation d'ateliers mobilité		2023 (A vélo 2)
Action 11. Développer la pratique touristique du vélo		
<i>Développer des boucles cyclables</i>	X	
<i>Développer et promouvoir le label accueil vélo</i>		
<i>Développement de pôles de services vélo le long des itinéraires de loisirs/tourisme</i>	X	
Action 12. Développer la pratique scolaire du vélo		
<i>Déploiement du Savoir Rouler à Vélo sur le Pays Bigouden Sud</i>		
<i>Mise en place de plan de déplacements « établissement scolaire »</i>		
Action 13. Aide à l'achat de vélo		
Axe 4. Suivre et évaluer le schéma vélo PBS		
Action 14. Intégrer le vélo dans les opérations d'aménagement et le PLUih		2024
Action 15. Suivre le schéma : instances de suivi		
Action 16. Évaluer le schéma : sonder, comptabiliser et évaluer		

Sont encadrées en rouge les actions prioritaires